

Ecole Les Badious de Plerguer

1. Coordonnées

→ Ecole Primaire Publique Les Badious, 35 540 PLERGUER

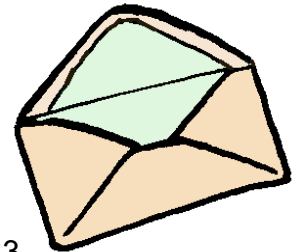
➤ Contacts :

- Fixe : 02 99 58 98 83
- Mail : ecole.0350407c@ac-rennes.fr
- Blog : <http://lesbadious.toutemonecole.fr/>

➤ Site Principal : 8 rue du Général de Gaulle ; téléphone : 02 99 58 98 83

➤ Site Annexe : Parking de la Salle Chateaubriand ; téléphone : 09 67 44 13 58

➤ Site Bibliothèque : Parking derrière l'église ; téléphone : 02 99 73 39 79



→ Mairie de Plerguer

➤ Contacts : 02 99 58 91 27 ; mairie.plerguer@wanadoo.fr

→ Circonscription du Pays Malouin

➤ Contacts :

- Mme Lefort-Oger
- 1 rue Le Gentil, 35 400 ST MALO
- Contacts : 02 99 81 98 03 ; ce.ien35.stmalopays@ac-rennes.fr

2. Modalités d'accueil des enfants (temps scolaire)

→ Accueil à plein temps (scolaire) pour tous.

→ Les jours et horaires de l'école correspondent aux horaires ordinaires :

➤ Les sites et jours d'accueil restent inchangés.

➤ Horaires :

- 08h30 (ouverture du portail 08h20) - 11H45
- 13h45 (ouverture du portail 13h35) - 16h30



→ Lors des entrées et sorties de l'école :

➤ Pour TOUS :

● Nous vous demandons de veiller au respect des gestes barrières et à la distanciation. Vos enfants doivent rester près de vous aux abords de l'école. Les enfants qui viennent seuls devront également respecter ces règles.

● Les parents ne peuvent pas pénétrer dans l'école (pour cause COVID et VIGIPIRATE), sauf rendez-vous avec un enseignant, en portant un masque et en se désinfectant les mains à la solution hydroalcoolique. Les enfants sont déposés et récupérés au(x) portail(s).

➤ Pour le site principal :

● Les enfants de CE1 se regrouperont sous le tilleul (ou sous le grand hall en cas de pluie). Les enfants de maternelle seront confiés à un adulte de l'école, au portail. Ils seront récupérés de la même manière.

➤ Pour le site bibliothèque :



- Aucun accès au parking de la bibliothèque : zone d'attente / récré pour le site bibliothèque.
- Les enfants attendront et accéderont à cette zone d'attente par les petits marches (côté site principal).
- **Pour le site annexe :**
 - Stationnement possible sur la partie du parking proche de la Salle Chateaubriand, le long des murs.
 - Une zone d'attente est aménagée sur le parking. La zone entre l'école et le trait jaune (le long de la cour) ne fait pas partie de la zone d'attente.

3. Modalités d'accueil des enfants (temps péri-scolaire)

→ Garderie :

- **Sur inscription sur le site internet de la mairie**
- Dans la **nouvelle garderie**, à l'arrière du site principal :
- **7h15 à 8h20 puis 16h30 à 18h45**
- Le brassage des groupes sera limité dans la limite du possible.

→ Cantine / repas :



- **Sur inscription sur le site internet de la mairie**
- Deux services sont mis en œuvre :
 - 11h45-12h50 : élèves du site principal, à la cantine
 - 11h45-12h50 : élèves des sites annexe et bibliothèque, à la salle Chateaubriand.
- Les enfants respecteront, dans la mesure des capacités d'accueil et des contraintes matérielles, la distanciation à table. Ils seront installés par classe pour limiter les brassages.

4. Sécurité sanitaire

→ Principes :

- Respect des **gestes barrières** tout au long de la journée :



- Formation des élèves, des personnels et affichages dans chaque lieu de l'établissement.
- Distanciation dès que possible, non brassage autant que possible
- **Surveillance de la santé des enfants :**
 - Les parents surveillent la température de leur enfant avant de le confier à l'école ou à la garderie. Si sa température atteint 38°C, l'enfant reste à la maison. L'école, la municipalité sont prévenus.
 - En cas de suspicion de Covid-19:
 - ◆ Si un enfant est malade à la maison, il ne vient pas à l'école. Les parents contactent leur médecin et avertissent l'école et la municipalité.
 - ◆ Si un enfant est malade à l'école et présente des symptômes évoquant la covid-19, il est isolé du groupe et les parents doivent venir le récupérer dans les plus brefs délais.



- ◆ Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit (attestation sur l'honneur). À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).
- ◆ **Les parents s'engagent à informer l'école de tout cas positif et apparition de variant chez l'un des membres de la famille.**

- En **cas de covid-19 avéré** :

- ◆ L'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt, 7 jours après le test ou le début des symptômes).
- ◆ L'inspection, la médecine scolaire, l'assurance maladie sont prévenues.
- ◆ Tous les personnels et toutes les familles sont informées de la situation. Les cas contacts doivent rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'assurance maladie.
- ◆ Une fois la liste des cas contacts établie, les personnes non retenues sont autorisées à retourner dans l'école. Les élèves ne doivent pas obligatoirement faire un test mais ils doivent être isolés 7 jours.
- ◆ La continuité pédagogique est assurée.

- **Cas de la fermeture des classes :**

- ◆ L'apparition d'un cas positif chez un élève entraîne la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours.

- **Cas d'un enseignant absent :**

- ◆ Si l'enseignant est remplacé, les enfants ne sont accueillis qu'à l'arrivée du remplaçant.
- ◆ Si l'enseignant n'est pas remplacé, les enfants ne sont pas accueillis.

- **Partage de matériel :**

- Le matériel de classe peut être partagé au sein de la classe avec une période de quarantaine de 24 heures entre chaque journée d'utilisation.
- Le matériel de récréation peut être partagé au sein d'une même classe avec une période d'inutilisation de 12 heures.

- **Ménage :**

- Les locaux sont aérés au moins toutes les 2 heures.
- Ménage approfondi des classes et des parties communes.

→ **Modalités pratiques du respect des gestes barrières à l'école des Badiou :**

- **Eternuer, tousser dans son coude**

- Question des masques :

- ◆ Tous les adultes de l'école porteront un masque.
- ◆ L'Education Nationale indique que le port du masque est proscrit pour les enfants de maternelle.
- ◆ **Le port du masque de catégorie 1 est obligatoire en intérieur et en extérieur, pour les enfants du CP au CM2, hors pratiques sportives et restauration.** Lorsque le port du masque est impossible, la distanciation physique est accrue et le non-brassage ramené au groupe-classe. Les masques sont fournis par les parents (3 masques + 2 sachets style congélation avec le nom de l'enfant est fourni.) L'école peut fournir des masques en cas d'oubli ou de difficultés financières.

- **Utiliser des mouchoirs jetables**

- C'est déjà le cas en classe.

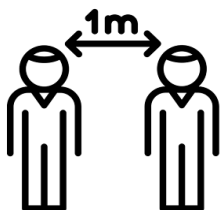


- Merci de fournir à vos enfants des paquets de mouchoirs jetables.

➤ **Se laver les mains très régulièrement**

- Les mains seront lavées avec de l'eau et du savon et séchées avec du papier jetable. En cas de besoin, une solution hydro-alcoolique pourra être utilisée (solution fournie pas l'école).
- Sur le temps scolaire, les enfants se laveront les mains plusieurs fois par jour : à l'arrivée à l'école, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, avant de sortir manger, au retour de la pause méridienne, avant de sortir de l'école.
- A chaque fois qu'un enfant éternuera, se mouchera, il se lavera les mains.

➤ **Respecter la distanciation physique (au moins 1 mètre entre chaque individu) et limiter les attroupements.**



- La distanciation physique n'a pas cours dans les espaces extérieurs sauf quand le masque n'est pas porté.
- Elle aura seulement cours dans les espaces clos si les contraintes matérielles le permettent.
- A la cantine, la distanciation physique s'impose.

➤ **Non brassage :**

- Pas de brassage entre sites.
- Lorsque les enfants ne porteront pas de masque, pas de brassage entre les classes.

5. Rôle des parents

➔ **Communiquer**

- Se tenir informés des actualités de l'école (mail ou blog).
- Nous tenir informés si un des membres de la famille présente des signes évoquant la covid-19.
- Informer vos propres enfants sur les gestes barrières et la distanciation physique.



➔ **Veiller**

- Prendre la température de vos enfants chaque matin avant de les emmener à l'école et les garder s'ils sont malades (et/ou si température dépassant 38°C).
- Veiller à la sécurité sanitaire de tous :
 - en veillant à respecter la distanciation physique et les gestes barrières à l'intérieur et aux abords de l'école,
 - en portant un masque aux abords de l'école.

➔ **Fournir**

- Fournir des affaires à chacun de vos enfants :
 - une gourde pour la classe (avec le prénom)
 - deux paquets de mouchoirs jetables
 - **3 masques par jour pour les enfants d'élémentaire** (masques de catégorie 1).
 - **2 sachets style congélation avec le prénom de votre enfant.**

➔ **Venir chercher son enfant.**

- **S'il présente des symptômes ou si la classe est fermée.**